

DESCENTE VTT 100 ANS de BLAUSASC 2026



Le club FFC BLAUSASC VTT 06 organise une épreuve de descente le samedi 4 et dimanche 5 avril 2026.

Les catégories concernées sont les suivantes :

U15-MINIMES garçons et filles avec restriction vélo**(13/14 ans)*

U17-CADETS *(15/16 ans)*

U19-JUNIORS *(17/18 ans)*

HOMMES *(19/34 ans)*

MASTERS 35 *(35/39 ans)*

(Regroupement des catégories MASTERS si le nombre de participants est inférieur à 5)

MASTERS 40 *(40/49 ans)*

MASTERS 50 *(50 ans et plus)*

CADETTES DAMES *(15/16 ans)*

JUNIORS DAMES *(17/18 ans)*

DAMES *(19 ans et plus)*

***Les vélos autorisés pour la catégorie MINIMES doivent avoir une fourche 'simple T'.**

Le pilote n'ayant pas un vélo conforme ne pourra pas participer à l'épreuve.

Durée de l'épreuve

Elle se déroule sur 2 jours. Le samedi est réservé aux reconnaissances de la piste et aux entraînements. Le nombre de reconnaissances n'est pas limité. Les 2 manches chronométrées se déroulent le dimanche.

Horaires des épreuves (modifications possibles)

Samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 : reconnaissances

Dimanche de 10h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 : manches chronométrées

§ 1. Organisation de la compétition

L'épreuve de descente se déroule selon un système ***basé sur deux manches, où le meilleur temps de l'une des deux manches compte pour le résultat final.***

§ 2. Equipements vestimentaires et accessoires de protection

Le port du casque intégral monobloc avec la jugulaire attachée, des coudières, des gants longs, une protection dorsale et des genouillères sont obligatoires. Tout concurrent ne disposant pas de l'équipement complet se verra refuser le départ. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent. Les sacs à dos, sacs à eau, carton, bouteilles plastiques,...sont strictement interdits.

Les caméras sont interdites lors des manches chronométrées. Pour les reconnaissances, les coureurs doivent fixer les caméras uniquement sur la visière du casque par un dispositif amovible.

§ 3. Inscription des pilotes

Les inscriptions doivent se faire sur le site Engage-sport.com.

Les inscriptions sur place sont autorisées avec une majoration de l'inscription X2. Pour les personnes non-licenciées, les inscriptions ne sont pas possibles sur place.

§ 4. Signaleurs, Secours

Les drapeaux rouges et jaunes seront utilisés lors des entraînements officiels et lors des épreuves.

Les coureurs observant qu'un drapeau rouge est agité en cours d'épreuve doivent s'arrêter immédiatement.
Un drapeau jaune impose aux pilotes de ralentir et de se conformer aux consignes des signaleurs présents sur le parcours.

Un coureur arrêté devra poursuivre son trajet à vitesse réduite et chercher à rejoindre la fin du parcours pour demander un nouveau départ à l'arbitre à l'arrivée et attendre les instructions. Si le pilote arrêté ne se présente pas à l'arbitre à l'arrivée, il ne sera pas autorisé à prendre un nouveau départ.

§ 5. Entraînements

Les entraînements suivants sont organisés :

- un entraînement avec arrêts possibles, le matin de la veille de l'épreuve (généralement le samedi matin),
- un entraînement sans arrêts l'après-midi de la veille de l'épreuve (généralement le samedi après-midi),
- un entraînement *facultatif* (uniquement si le dispositif de sécurité complet est opérationnel !) le matin du jour de l'épreuve.

Un entraînement est interdit si une compétition est en cours.

Chaque coureur doit accomplir au minimum deux parcours d'entraînement. Le commissaire au départ pointera les passages et appliquera cette règle.

Les coureurs doivent commencer le parcours d'entraînement au portillon de départ. Tout coureur commençant l'entraînement en dessous de la ligne de départ sera disqualifié pour ladite compétition.

Les coureurs doivent porter leur plaque de guidon pendant l'entraînement.

§ 6. Transport

L'organisateur met en place un système de transport. Le transport s'effectue par véhicules terrestres, il est impératif de se conformer au code de la Route (véhicules pour les pilotes et véhicules pour le transport des vélos).

Les heures de départ à respecter sont les heures au sommet de la piste (pour les reconnaissances et les manches chronométrées).

§ 7. Pénalités

Circulation en sens inverse ou stationnement sur le parcours :	Mise hors course
<u>Non respect drapeaux rouges (arrêt immédiat) ou jaunes :</u>	<u>Mise hors course</u>
Refus de céder le passage par un coureur attardé :	Pénalité en temps (30'')
Non respect des limites du parcours :	Mise hors course
Retard sur la ligne de départ :	Refus de départ
Équipement de sécurité incomplet :	Refus de départ
Nombre de reconnaissances minimum non effectué :	Refus de départ
Jets de déchets sur le parcours :	Mise hors course
Non respect des emplacements sponsors sur la plaque de cadre :	Refus de départ
Entraînement en dehors des horaires autorisés :	Mise hors course
Non respect des consignes signaleurs ou arbitres :	Mise hors course

§ 8. MINIMES

La catégorie MINIME (garçons et filles) est réservée uniquement à des coureurs licenciés FFC.

Les vélos utilisés doivent avoir des fourches 'simple T'. *Les minimas n'ayant pas un vélo conforme ne pourront pas participer à l'épreuve (reconnaisances comprises).*

La piste est adaptée à l'âge des pilotes.

Les échappatoires sont imposées aux coureurs MINIMES dès le début des reconnaissances. **En cas de non respect des passages obligatoires pour cette catégorie, l'exclusion de l'épreuve (reconnaisances et manches) est immédiate.**

Les équipements de protection individuels obligatoires sont :

- casque intégral monobloc, jugulaire attachée,
- protection dorsale longue. **Les sacs à dos, carton, ...sont strictement interdits,**
- coudières,
- genouillères (protège tibia conseillé),
- gants longs, maillot manches longues.

Le déroulement des épreuves Minimales est identique aux descentes « adultes ».

Le présent règlement peut être modifié si la réglementation nationale ou internationale évolue,